

CLUB THÉÂTRE COLLÈGE

Activité proposée de la 6^e à la 3^e

Coordinateur : Léva Compagnie - Monsieur Blanchard

Site : Bel-Air



Cet atelier est proposé aux élèves du collège à partir de la 6^e. C'est une occasion, non seulement d'initiation au plaisir théâtral, mais aussi d'épanouissement privilégié, d'apprentissage de la maîtrise de soi et de la vie en groupe. Outre la préparation d'une représentation de fin d'année, l'objectif sera fixé sur trois points : éveil à soi, puisque le comédien est l'instrument de son art ; éveil aux autres, la pratique théâtrale étant avant tout un art d'échange et de partage ; sensibilisation aux techniques du théâtre.

Pour chaque atelier, le nombre d'inscriptions est limité. Toute absence doit faire l'objet d'un mot d'excuse des parents. Le club théâtre est animé par un comédien et metteur en scène, intervenant, Daniel Blanchard (Léva Compagnie), qui du fait de son activité, sera contraint de s'absenter six séances au cours de l'année. Tous les élèves seront informés, à l'avance, de ces ateliers supprimés.

Le montant de l'inscription tient compte de ces absences programmées. En dehors de ces périodes d'absence, si Monsieur Blanchard venait à annuler un atelier, il serait "rattrapé", en fonction de l'emploi du temps des élèves et de leurs disponibilités. Merci de votre compréhension.

A la fin de l'année scolaire le Club Théâtre donne une représentation à l'occasion du Festival de Blanche.

Le montant de l'inscription est de 219 € par an, payable en trois fois.

Atelier des 6^{es} : le vendredi, de 16h00 à 17h15.

Atelier des 5^{es} / 4^{es} / 3^{es} : le vendredi, de 17h15 à 18h45.

Début des cours le vendredi 8 octobre 2021



CLUB THEATRE COLLEGE

Inscription à rendre avant le vendredi 10 septembre 2021 aux responsables de vie scolaire
(un coupon-réponse par enfant inscrit)

Nom : Prénom : Classe :

Je m'engage à être à l'heure aux cours, à les suivre régulièrement toute l'année et à prévenir en cas d'absence.

Signatures :

Elève

Parents

Ci-joint : 3 chèques de 73 € à l'ordre de l'ASSOBLAC encaissés début octobre, début janvier et début avril. Remettre impérativement les chèques pour valider l'inscription.